

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 27 (1889)
Heft: 17

Artikel: Le mot d'ordre des tailleurs parisiens. - Comment on fixe la mode
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-191014>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . .	4 fr. 50
six mois . . .	2 fr. 50
ÉTRANGER : un an . . .	7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteuro vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR2^{me} et 3^{me} séries.

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

Exposition et concours d'aviculture à Lausanne.

La Société vaudoise d'aviculture, qui organise en ce moment à Lausanne sa quatrième exposition, a choisi comme emplacement la promenade du Casino. Comme les précédentes, cette exposition comprendra les diverses espèces d'oiseaux de basse-cour, les oiseaux de cage, de volière et de parc, les lapins, et enfin le matériel d'élevage. Elle sera ouverte au public les 16, 17, 18 et 19 mai prochain, chaque jour, dès 9 heures du matin à 5 heures du soir. Le prix d'entrée est fixé, pour les deux premiers jours, à 1 franc, et à 50 centimes pour les jours suivants. Réduction de moitié pour les militaires, les écoles et les enfants au-dessous de 12 ans.

La Société délivrera aux exposants primés des prix consistant en coupes et médailles de vermeil, médailles d'argent et de bronze, argent comptant et diplômes.

A sa dernière exposition (1886), qui comprenait entr'autres 795 poules, 504 pigeons et 122 canards, la Société a délivré 260 récompenses, entr'autres 2 prix d'honneur, 9 médailles de vermeil, chacune avec prime de 10 francs; 27 médailles d'argent, chacune avec prime de 7 francs, etc.

Si la Société a pu distribuer ces nombreuses récompenses, c'est grâce aux subventions accordées par la Confédération et le gouvernement vaudois. Cette fois-ci, le Département fédéral de l'Agriculture a tout refusé; selon lui, les expositions de volailles sont des fêtes. Est-ce parce que les animaux qui y sont exposés chantent en chœur (musique de Wagner) soir et matin, ou bien est-ce peut-être parce qu'on y rencontre en foule de jolies dames et de charmants enfants ?...

Il faut convenir, il est vrai, que les concours de gros bétail, pour lesquels la Confédération et les cantons donnent des centaines de mille francs par année, ont l'air décidément plus sérieux. Les grosses bêtes sont ame-

nées un beau matin et attachées l'une à côté de l'autre à une barrière; puis arrivent cent à cent cinquante paysans et messieurs, parmi lesquels quelques vétérinaires. Ils font attentivement le tour de chacune des bêtes concurrentes, inscrivent quelques notes sur des tableaux préparés, et à midi tout est fini. Point de musique, point de dames. C'est tout à fait sérieux.

Mais parce que les concours de volailles doivent nécessairement durer plusieurs jours, parce que les dames et les enfants s'y intéressent, parce que les coqs et les poules chantent au lieu de mugir, que les pigeons roulent au lieu de hennir, et qu'ainsi ces concours prennent, nécessairement aussi, un autre aspect que ceux de gros bétail, est-ce une raison pour leur dénier toute utilité ? Leur utilité est prouvée par les chiffres officiels de l'importation en Suisse d'œufs et de volailles, importation qui a diminué de moitié depuis que les Sociétés avicoles ont travaillé à l'encouragement de l'élevage de la volaille dans le pays.

L'exposition sera accompagnée, comme toutes les expositions de ce genre, d'une tombola, dont le mérite sera de permettre l'achat de nombreux sujets exposés et d'encourager ainsi exposants et amateurs. Et afin que les gagnants n'aient pas le chagrin de voir périr les animaux qui leur seront échus, comme cela arrive souvent, par le fait qu'ils ne savent pas les soigner, chaque lot — s'il se compose d'oiseaux — sera accompagné d'instructions relatives à la nourriture et aux soins qui leur conviennent.

Dans les tombolas précédentes, il n'y avait qu'un seul tirage, opéré à la fin de l'exposition, et la Société attribuait d'avance à chaque billet gagnant un lot déterminé. Il en résultait souvent que le lot n'était pas du tout à la convenance du porteur de ce billet. La tombola de cette année est organisée sur d'autres bases : Une fois l'exposition ouverte, pour chaque série de mille billets vendus, il sera procédé immédiatement au tirage. Les

numéros sortis seront aussitôt affichés dans le local de l'exposition et communiqués aux journaux. Chaque billet gagnant correspondra à une valeur en espèces, qui devra être consacrée à l'achat d'un objet ou d'un animal à son choix, quitte à payer de sa poche la différence si l'objet ou l'animal choisi est d'un prix supérieur à la valeur du billet.

Nous laissons à d'autres le soin de parler de l'organisation du buffet, des soirées musicales et des autres soins pris par la Société d'aviculture pour que les visiteurs de son exposition y trouvent le plus d'agréments possibles.

M.-F. V.

Le mot d'ordre des tailleurs parisiens. — Comment on fixe la mode.

Il existe à Paris une Société dont font partie tous les tailleurs importants et la plupart des petits tailleurs de la capitale. C'est la « Société philanthropique des maîtres-tailleurs de Paris », fondée depuis 1834. Cette Société édite à chaque saison une gravure où sont dessinés les types nouveaux des vêtements qui composent la toilette masculine. La Société compte des adhérents non seulement à Paris et dans toutes les grandes villes de France, mais encore dans toutes les capitales de l'Europe et même sur tous les points du globe où l'on se vêt à l'europeenne. Elle envoie à ses associés, — mais à ses associés seulement, — cette gravure moyennant une cotisation annuelle.

C'est cette gravure qui donne le mot d'ordre. C'est elle qui établit l'unanimité parmi les tailleurs et l'uniformité dans la coupe des vêtements. Quand cette gravure a paru, la mode est faite pour le monde entier ou à peu près.

Affaire importante, vous voyez, que la confection de cette gravure. Aucune n'est élaborée avec plus de soin et de sérieux. Tous les ans, la Société nomme une Commission de onze membres choisis parmi les tailleurs les plus en vogue du moment.

Cette Commission, dite Commission des modes, est chargée d'élaborer les gravures de l'année ; la Commission élit à son tour un président à qui incombe la plus grande somme de travail et de responsabilité pour le choix des coupes nouvelles.

Secondé par un dessinateur, il fait établir des croquis provisoires qui lui sont suggérés soit par des recherches dans les gravures de modes antérieures, soit par son goût personnel, soit par les indications de la clientèle. Quand le président a réuni un certain nombre de croquis représentant les diverses parties des vêtements masculins, il assemble ses collègues de la Commission et leur soumet le résultat de ses recherches. Ceux-ci discutent les modèles proposés, en offrent d'autres s'il y a lieu, et communiquent leurs propres observations ou celles qu'ils ont pu recueillir.

Un dessinateur présent à la séance rectifie les dessins au fur et à mesure des indications fournies ; les modèles sont ensuite soumis au vote de la Commission. Quand celle-ci s'est prononcée, il ne reste plus qu'à tirer la gravure avec tout le soin que ce travail mérite et qu'à la distribuer en temps voulu à tous les membres de la Société. C'est dès lors affaire faite ; Paris, la province et l'étranger, vont simultanément renoncer, comme par un coup de baguette, aux coupes et aux couleurs de l'an passé.

Pour les modes de femmes, les choses se passent un peu différemment. Il n'y a pas encore bien longtemps, qu'il eût été facile de préciser l'origine de la mode féminine. C'était la Cour qui en avait l'initiative. Dans un bal, dans une réunion officielle, l'impératrice ou une des élégantes qui papillonnaient autour d'elle inauguraient une nouvelle toilette. Si la création plaisait, si elle s'adaptait facilement à toutes les exigences des types divers de la beauté féminine, elle devenait la mode de la saison.

Mais aujourd'hui il n'y a plus de Cour. Ce sont les salons d'essayage des grands couturiers qui l'ont remplacée. Là, se discute et s'élabore, entre les élégantes de tous les mondes, la mode qui régnera sur Paris. Ce qui est stupéfiant, en l'absence des moyens organisés que nous avons signalés pour les modes masculines, c'est la rapidité avec laquelle se répandent les arrêts de cet aéropage féminin.

Les grands magasins de nouveautés sont devenus les vulgarisateurs de la mode. Ce sont eux qui répandent les modes nouvelles non-seulement dans

Paris, mais dans toute la province. A peine une toilette inaugurée par les reines de l'élégance a-t-elle réussi, que les grands magasins s'en emparent, la reproduisent avec une étoffe de moindre prix, à des millions d'exemplaires, et la lancent dans la circulation à des prix relativement modiques.

Désormais, la création du grand couturier est à la portée de toutes les bourses : la mode nouvelle a conquis ses droits de cité.

(*Petit Parisien*).

La Quelinetta.

Se lài a dái retsâ que sè font passâ po pourro, po cein que sont dái z'avaro que ne sè cozont pas pî la viâ et que nè sè tsailont pas dè reindrè on serviço ; lài a dái z'autrè dzeins que sont pe proutso pareints dè la pourrétâ què dão bin n'etro, que sont tot lo contréro, et que font assemblant per devant lo mondo d'êtrè dái dzeins dè sorta. Se ne sè nourront petêtrè pas mì què lè rances, n'est pas po mettrè dè coté ; mà l'est po sè bin veti, po poâi bragâ quand sont défrou et po férè eincraïre que ne sont pas dái bedans. Enfin quiet ! volliont renicillià pe hiaut què lo naz.

La fenna à Quelinet est dè ellia sorta. Na pas que cein séyè dái pourrè dzeins : mà l'a atant d'orgouet què dè bétanie, et la pourra drola est tant bécasse que lè dzeins ein risont gaillâ. L'est adé pimpâie coumeint 'na granta dama et sè z'einfants assébin, que ma fai cein fâ dévezâ lo mondo que ne faut pas pâyi po mau derè.

On dzo que l'étai z'ua avoué sa bouéba ein tsemin dè fai, l'avâi démandâ dou beliets dè troisième. Quand le furont dein lo trein, la bouéba tegnâi sa carta à la man et l'étiont solettès dein lo wagon. Mâ ein arreveint à on estation io dévessâi montâ dão mondo, la Quelinetta, que n'avâi pas fê atteinchon que la bouéba tegnâi son beliet vert, lo vâi ; et coumeint parait que l'avâi quasu vergogne dè sè trovâ dein lè vagons io tot lo mondo va, le lo lài râpè dái mans ein lài faseint :

— Vao-tou catxi cé beliet, tsanera dè merdâosa ! As-tou fauta dè fère vairè ài dzeins que ne vein ein troisième !

Un tonneau monstre.

La nouvelle de la prochaine arrivée à Paris, où il doit figurer à l'Exposition, d'un tonneau gigantesque, plein de vin de Champagne, et envoyé d'Epernay, a produit une certaine sensation. Songez donc ! ce tonneau

ne contient pas moins de 800 pièces, soit 200,000 bouteilles ! Le vin vous en vient à la bouche !

Jamais la tonnellerie française n'aura produit tonneau plus vaste, plus imposant ; mais comme ce maître-foudre ne pèse pas moins de 20,000 kilos et qu'il a fallu employer douze paires de bœufs pour le trainer depuis les plaines de la Champagne, il s'est enlisé en route.

Dégagé, il a été de nouveau arrêté dans les environs de la Ferté-sous-Jouarre : la toiture d'une maison qui borde la route et qui la surplombe, l'empêche de passer... On a télégraphié au propriétaire de la pièce monstre, un industriel d'Epernay, qui va être probablement contraint d'acheter la maison et de faire démolir le toit qui lui barre la route...

Juché sur le chariot qui le conduit à Paris, il a l'aspect d'un navire sous la cale.

Il est orné de sculptures sur bois en creux, qui enguirlandent les armoiries, fort exactement figurées, des villes de la Champagne célèbres par quelque vignoble.

Le motif principal de la décoration est une allégorie délicatement obtenue : « La Champagne offrant un raisin à l'Angleterre. » La Champagne est personnifiée par une jeune femme de riche santé, de belle humeur, de joyeuse allure, qui offre malicieusement à l'Angleterre la grappe de raisin tant convoitée de nos voisins d'outre-Manche. C'est la glorification complète de ce vers de Pierre Dupont :

Ils n'en ont pas en Angleterre !

Si l'on considère que ce roi des tonneaux français portera dans ses flancs la valeur de deux cent mille bouteilles d'un des vins les plus exquis et les plus chers qui aient jamais mûri sous les rayons bienfaisants du soleil, on constatera tout de suite que ce tonneau représente une propriété de plusieurs millions de francs.

L'Anglais et sè besicles.

Dù quoquie annaïès on vai prâo soveint dè s'tao Anglais que voyadzont pertsi no, montâ sur dái z'espècès dè bérueuttes que font roulâ avoué lão tzambès et que cein tracè coumeint la métzance, mimameint ai montaïès. L'autre dzor, venié de ferrâ la Grise à Fraidévela quand vayo veni yon dè s'tao estafiers avau la route, aguelli su sè duè ruès et que senaillivè on guelin atatzi à sa machina. Y'eimpougno la Grise per la tita, por cein que l'e on bocon pouairausa et que lo gaillâ fronnâvè qu'onna métzance, mà quand passè dè coûté mè, la Grise fâ n'abourriquaïè, mon cò prein pouaire,